

Résistances invisibles

L'alibi technique de la bureaucratie.

La littérature sur les transitions souverainistes commet une erreur de cadrage récurrente : elle consacre l'essentiel de son attention aux oppositions déclarées, aux blocages constitutionnels frontaux, aux campagnes de déstabilisation visibles. Ce faisant, elle sous-estime la menace structurellement dominante, qui n'est pas le refus mais l'attente. Un acteur institutionnel qui dit non est identifiable, confrontable, potentiellement surmontable. Un acteur qui dit "pas tout de suite" produit un effet fonctionnellement équivalent dans une fenêtre de quatorze jours, sans jamais offrir de prise juridique ou politique. Cette dynamique n'est pas propre aux transitions souverainistes, toute réforme organisationnelle majeure génère de l'inertie bureaucratique, mais ce qui distingue la transition souverainiste est que le sommet de la hiérarchie est lui-même l'objet du conflit. Il n'existe pas d'arbitre institutionnel au-dessus des deux régimes en concurrence, et l'inertie ordinaire devient incontrôlable par les voies ordinaires.

James Scott, dans *Weapons of the Weak* (1985), a documenté comment les groupes subordonnés résistent aux pouvoirs dominants non par l'affrontement mais par un répertoire de micro-tactiques quotidiennes : lenteur feinte, incompréhension simulée, respect formel des règles vidé de son contenu opérationnel. Scott nomme ces pratiques "infrapolitics", une politique qui ne se déclare jamais comme telle et reste invisible à l'analyse institutionnelle standard. La résistance active, grèves, démissions collectives, désobéissance caractérisée, est coûteuse, visible et expose son auteur, ce qui la rend rare. L'inertie calculée est diffuse, déniale et optimise la survie institutionnelle de celui qui la pratique, ce qui la rend dominante. Un mandat référendaire clair modifie ce calcul à la marge : un fonctionnaire qui sabote un mandat démocratique explicite s'expose moralement et politiquement d'une façon différente que dans une transition imposée. Cette exposition ne supprime pas le sabotage passif, elle le déplace vers des formes encore plus déniales, parce que le coût d'une résistance visible augmente sans que le coût de l'inertie silencieuse augmente proportionnellement.

Machiavel avait posé le diagnostic cinq siècles avant Scott. Dans le chapitre VI du *Prince* (1532), il écrit, dans la traduction de Jean-Vincent Périès (1825) : «*Rien n'est plus difficile à entreprendre, plus douteux à conduire, plus dangereux à terminer, que de se mettre à la tête de ceux qui veulent introduire un nouvel ordre de choses*» -- Machiavel, *Le Prince*, ch. VI, trad. Périès (1825). La raison qu'il donne est mécanique, pas morale : ceux qui profitaient de l'ancien ordre sont des adversaires ardents, ceux qui espèrent profiter du nouvel ordre sont des défenseurs tièdes. La tiédeur des alliés potentiels n'est pas une trahison idéologique, c'est le résultat d'un **calcul d'exposition au risque** que le stress aigu de la transition transforme en heuristique de protection immédiate : en l'absence d'information fiable sur l'issue, attendre coûte moins cher qu'agir.

Ce calcul se modélise comme un jeu de coordination à deux équilibres stables. Le "stag hunt", dont Rousseau a fourni l'intuition narrative dans le *Discours sur l'inégalité* (1755) et que Brian Skyrms a formalisé dans *Evolution of the Social Contract* (1996), décrit une situation où chaque acteur préférerait la coopération collective mais ne coopère que s'il anticipe que les autres vont coopérer aussi. Sans signal coordonnateur fort dès le premier jour, l'équilibre inférieur, l'inertie généralisée, se sélectionne spontanément, non par concertation mais par structure de jeu. La panique aggrave ce mécanisme : sous stress aigu, les acteurs n'optimisent pas leur intérêt à long terme, ils appliquent des règles simples de protection immédiate, ce qui accélère la cascade comportementale. Albert Hirschman, dans *Exit, Voice and Loyalty* (1970), a nommé ce comportement "exit" discret : la majorité des acteurs ne s'opposent pas, ils se retirent silencieusement de la coopération, ce qui est politiquement inattaquable et fonctionnellement dévastateur. À ce mécanisme s'ajoute la présence du gouvernement fédéral canadien, qui contrôle la monnaie, régleme les institutions financières, administre les transferts fiscaux et dispose de leviers de communication considérables. Cette présence rend l'attentisme doublement rationnel : coopérer prématurément avec le nouveau régime expose à des représailles de l'ancien, résister activement expose à des sanctions si la transition réussit.

La mécanique concrète du retrait repose sur l'asymétrie d'information entre l'agent administratif et le décideur politique. En appliquant le modèle de signalisation développé par Michael Spence dans le contexte du marché du travail (*Quarterly Journal of Economics*, 1973), on peut décrire comment l'agent possède une information technique que le décideur ne peut pas vérifier indépendamment : le ministre ne peut pas distinguer un délai réel d'un délai fabriqué. Cette asymétrie produit ce qu'on peut nommer une obstruction à véridité partielle, où la contrainte invoquée est réelle mais son application est sélective et son calendrier est discrétionnaire. Trois couches d'inattaquabilité se superposent : l'obligation légale de vérification, qui permet de suspendre toute transaction sous couvert de conformité, l'incertitude juridique objective sur les questions de compétence, qui justifie toute demande d'avis préalable, et la délégation ascendante, qui permet d'escalader indéfiniment sans jamais produire un refus caractérisé.



Ces trois couches structurent six stratégies qui partagent toutes la même propriété : elles sont auto-légitimantes parce qu'elles reposent sur des obligations réelles appliquées sélectivement. Le ralentissement sans blocage multiplie les demandes de pièces complémentaires dans l'ordre strict du protocole. L'exploitation des zones grises juridiques soulève des questions de compétence non tranchées pour suspendre l'action. L'amplification des signaux de désordre fonctionne ainsi : un directeur régional sélectionne les chiffres les plus défavorables dans une fourchette réelle pour répondre aux agences de notation, produisant un signal crédible parce qu'il émane d'une source interne vérifiable, sans jamais constituer une falsification. La création de délais critiques place des échéances administratives irréalistes qui contraignent le calendrier politique. Le respect formel vidé de contenu applique les directives à la lettre de façon à les rendre inopérantes. La clarification réursive escalade chaque décision vers un niveau hiérarchique supérieur qui escalade à son tour. Un guichet bancaire demande une documentation supplémentaire pour tout transfert au-delà d'un seuil non publié. Un notaire refuse d'instrumenter des actes impliquant des actifs dont le régime juridique est "en cours de détermination." Aucune de ces actions n'est un refus. Toutes produisent l'immobilisation.

Ces stratégies varient selon la logique d'exposition au risque de chaque acteur. Les banques ont une exposition bilatérale, risquant à la fois la dépréciation des actifs en nouvelle monnaie et des sanctions réglementaires fédérales si elles coopèrent trop vite, leur réponse étant le resserrement silencieux du crédit et le transfert préventif de réserves. Les fonctionnaires fédéraux en poste au Québec, environ 42 000 selon le Secrétariat du Conseil du Trésor (2023), ont un régime de retraite et une progression de carrière administrés par Ottawa, ce qui rend leur inertie structurelle et non idéologique. Les grandes entreprises retardent les décisions d'investissement et signalent leur incertitude, amplifiant le désordre perçu sans constituer une opposition déclarée. Les professionnels clés suspendent leurs avis, paralysant les transactions en aval.

Les données comparées éclairent ces mécanismes, chaque cas illustrant un phénomène précis. La dissolution tchèque de 1993 a été bouclée politiquement en trente-sept jours, avec un partage de la dette fédérale au ratio 2:1, mais les actifs immobiliers ont été attribués selon le principe de territorialité, créant des déséquilibres significatifs en faveur de Prague qui concentrait la majorité des infrastructures fédérales. Ce cas est utile non comme modèle mais comme contre-exemple : la rapidité et le caractère négocié du processus ont comprimé la fenêtre de cristallisation des comportements précautionneux avant qu'un équilibre d'inertie puisse se sélectionner. Le cas lituanien est analytiquement plus riche pour la thèse. Dès le 18 avril 1990, trente-huit jours après la déclaration d'indépendance du 11 mars, l'Union soviétique a réduit les livraisons de pétrole brut à la raffinerie de Mažeikiai de 10 millions à 1,5 million de tonnes annuelles, soit une réduction de 85%, en invoquant systématiquement des "contraintes techniques de capacité" plutôt qu'une sanction politique déclarée. C'est le précédent historique le plus documenté d'alibi technique infrastructurel comme instrument de pression souverainiste : l'action est réelle, l'intention politique est déniée, la preuve est inattaquable. La Lituanie a suspendu sa déclaration d'indépendance le 29 juin 1990, soixante-dix jours après, confirmant que le blocus a fonctionné comme instrument de délai, non de suppression définitive. La Grèce de 2015 constitue une analogie partielle, crise monétaire et non sécession, mais les estimations de la Banque centrale européenne documentent deux flux distincts : quelque 25 à 30 milliards d'euros en retraits aux guichets par les ménages, et 10 à 15 milliards en transferts électroniques vers l'étranger par les acteurs institutionnels, ces derniers ayant défecté dès janvier 2015, immédiatement après l'élection de Syriza, confirmant que les acteurs les mieux informés déclenchent la cascade avant les acteurs moins exposés.

Le sociologue Mark Granovetter a modélisé cette dynamique dans l'*American Journal of Sociology* (1978, vol. 83, n° 6) : le seuil de déclenchement de chaque acteur dépend du nombre d'acteurs ayant déjà basculé, produisant une non-linéarité décisive. Au jour 1, les comportements sont réversibles. Au jour 3, les acteurs sans signal de stabilité exécutent leurs protocoles de précaution, produisant des effets observables qui deviennent eux-mêmes des signaux pour les acteurs en attente. Au jour 7, les comportements précautionneux sont devenus la norme opérationnelle de fait et les renverser exige une intervention active. La fenêtre de quatorze jours est une modélisation analytique cohérente avec les cas comparés, non un seuil empirique établi avec précision. Ce qui est empiriquement solide est la non-linéarité : le coût de renversement de l'inertie est marginal entre le jour 1 et le jour 3, substantiel entre le jour 3 et le jour 7, structurel après quatorze jours.

Le sabotage passif étant diffus et inattaquable, **la réponse étatique doit être comportementale et préparée** avant le jour 1. Sécuriser consiste à **réduire l'incertitude perçue** par des signaux de continuité institutionnelle, mais aussi à **constituer des circuits décisionnels de contournement** qui neutralisent un agent bloqueur sans le confronter, préservant la transition d'une escalade en conflit déclaré. Inciter consiste à **modifier le calcul coût-bénéfice par des garanties de dépôt et des contrats bonifiés**, mais aussi à **restructurer l'architecture administrative pour que la coopération soit l'option par défaut** et que l'inertie exige une justification documentée, inversant la charge de la preuve sans constituer une sanction. Contraindre exige une distinction que le texte doit nommer : la contrainte sur des acteurs externes hostiles peut être efficace, elle le fut dans les États baltes en août 1991, tandis que la contrainte sur des acteurs internes dont la résistance n'est pas déclarée reste risquée.

Une amnistie administrative garantissant l'immunité pour tout acte posé de bonne foi entre le jour 1 et le jour 14 neutralise en théorie l'alibi de la prudence juridique, mais elle se heurte à une limite structurelle : elle est émise par une entité dont la compétence à émettre cette amnistie est précisément ce qui est contesté. Un juriste prudent sait que l'amnistie souverainiste ne le protège pas contre des poursuites devant les tribunaux fédéraux, qui demeurent opérationnels et dont la compétence sur les obligations fiduciaires des institutions fédéralement réglementées n'est pas suspendue par la déclaration souverainiste. De même, un circuit décisionnel parallèle ne peut pas contourner les dépendances cryptographiques des systèmes d'information, dont les certificats d'authentification sont émis par l'autorité fédérale et dont la révocation est automatique et instantanée. Et un établissement financier qui gèle les transferts de ses clients au jour 1 en invoquant ses obligations de gestion du risque de liquidité ne sabote pas : il se protège, et cette protection est légalement requise, auto-légitimante, et produit exactement la paralysie que l'État souverainiste cherche à éviter. Ces trois résistances partagent la même propriété que les six stratégies de freinage : elles reposent sur des obligations réelles appliquées dans un contexte qui les rend inattaquables.

La leçon des transitions réussies n'est pas qu'elles ont surmonté ces résistances. C'est qu'elles ont maintenu, dans la fenêtre critique, le nombre d'acteurs agissant comme si le nouvel État existait au-dessus du seuil où cette croyance devient auto-réalisatrice. Un État en formation ne tient pas parce qu'il est légitime en droit. Il tient parce qu'assez d'acteurs continuent d'agir comme s'il tenait, jusqu'au moment où cette pratique collective produit la réalité qu'elle présupposait.

Louis-Martin Carrière